



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2020

En application des articles L.2121-25 et L.2131-11 du code général des collectivités territoriales

En présence de M. BAKHTIARI - Mme AMOZIGH - M. LEPONT - Mme PAGE - M. SLIMANI - Mme LACROIX - M. CRESSIN - Mme DIABY - M. TIMOFTE - Mme EFTEKHARI - MM. DE CHAUVIGNY - DENIS - Mme AMAR - MM. ALTHEY - BELHACEL - MAHÉ - SORONELLAS - BONNET-MAYER - Mmes PEYROUSE - PERSONNE - OVALDÉ - BUSOLO-PONS - JANDAR - SICÉ - MM. PAGE - MOREIRA - Mme KACHER - M. PILLON - Mme KALATHASAN - MM. SARTHOU - TRIGANCE - BENSALD - OLIVEIRA - Mmes BIENVENU - AMORÉ (à partir du point n°1) – POIRIER.

Par 30 voix POUR (Nocéens unis pour le changement) et 9 ABSTENTIONS (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne), l'assemblée approuve la mise en place des **Conseils de quartier**.

Par 30 voix POUR (Nocéens unis pour le changement) et 9 ABSTENTIONS (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne), les élus approuvent le dispositif « **Nocéens Vigilants** » et autorise sa mise en application.

L'assemblée adopte à l'unanimité une décision modificative sur le **Budget Ville 2020** et autorise le versement de subventions à trois associations (L'école du chat : 600 € / Aux balcons de la Fontaine : 500 € / P'ti Nocéen : 3 500 €). A l'unanimité, les élus adoptent également une décision modificative sur le **budget cité artisanale**.

Les élus approuvent à l'unanimité le **rapport sur la gestion de la SEMINOC en 2019**.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde sa garantie au **réaménagement d'emprunt de la société HLM EMMAÛS HABITAT**.

L'assemblée maintient à l'unanimité des votes le tarif de base applicable au 1^{er} janvier 2021 à 21,10 €/m² et les tarifs de la **Taxe Locale de la Publicité Extérieure**.

Les élus décident à l'unanimité de verser à l'association « Au fil de l'eau » la somme de 3 000 € au titre du **Fonds d'Initiatives Associatives 2019** pour le financement d'un « Parcours découverte active de l'insertion professionnelle dans le secteur fluvial ».

Par 30 voix POUR (Nocéens unis pour le changement) et 9 ABSTENTIONS (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne), le Conseil Municipal désigne ses 32 candidats à la **Commission Communale des Impôts Directs** :

Mme Claire CHAMPREDONDE - M. Cyril CHENEL - M. Privat CLOTAIRE - Mme Viviane BENEUL - M. Eric PEYROUSE - M. Guenaël HAVET - M. Roger LOPES TORRES - Mme Sandra FRAGA MOREIRA - Mme Christine SANGLIER (CHOMAUD) - Mme Nicole LEVY - Mme Natacha HALEBLIAN - Mme Florence BOSSAERT - M. Mustapha BOUTOUBA - Mme Joanne EFTEKHARI - Mme Marie LERAT - Mme Denise CHAMAND - Mme Maryvonne LEPONT - M. Jérôme LEFEBVRE - Mme Hélène DE CHAUVIGNY DE BLOT - M. Mathieu ALLORY - M. Carpha-Pierre SAMOURA - M. Velupillai KALATHASAN - M. Marcel BIJAOUJ - Mme Michelle SEIFRID - Mme Patricia LUCAS - Mme Mariama GOMIS - M. Thierry GOMIS - M. Haroon MUHAMMAD - M. Skander BEN ALI - M. Nicolas DELATTRE - M. Flavien BELLO - Mme Mireille MERLAUD.

A l'unanimité, les élus élisent les 10 représentants du Conseil Municipal et désignent les représentants d'associations locales à la **Commission consultative des Services Publics Locaux** :

Titulaires : M. LEPONT Claude - M. MOREIRA Normando - M. MAHÉ Alain - M. ALTHEY José Marie Praxedé - M. OLIVEIRA Antonio.

Suppléants : M. PILLON Jérôme - M. TIMOFTE Marius - Mme DIABY Djénéba - M. CRESSIN David - Mme BIENVENU Fatima.

Représentants d'associations locales : Mme Maryvonne GIBEAUX (Association Neully Retraité) – Mme Jannine BELLANGER (Association Age d'or)

Par 30 voix POUR (Nocéens unis pour le changement) et 9 ABSTENTIONS (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne), l'assemblée désigne ses 22 représentants au sein des **Conseils d'écoles** et ses 8 représentants au sein des **Conseils d'Administration des collèges et du lycée** :

ECOLES MATERNELLES	
Amiard	Mme JANDAR Naïma
Arc en Ciel	Mme KALATHASAN Mathumitha
Chénier	Mme PERSONNE Christine
Du Hamel	M. CRESSIN David
Jaurès	Mme EFTEKHARI Rabia

ECOLES ELEMENTAIRES	
Amiard	M. BONNET-MAYER Jean-Claude
Cachin	M. PILLON Jérôme
Chénier	M. DENIS Patrick
Du Hamel	M. BELHACEL Daniel
Jaurès	Mme EFTEKHARI Rabia
La Fontaine	Mme AMAR Monique
Pasteur	Mme BUSOLO-PONS Maria
Paul Valéry	Mme MARTENOT Henriette
Rouget de Lisle	M. ALTHEY José Marie Praxedé
Jules Verne	Mme OVALDÉ Agnès

ECOLES MATERNELLES	
La Fontaine	Mme AMAR Monique
Les Fleurs	Mme KACHER Amanda
Les Oiseaux	M. DE CHAUVIGNY Guillaume
Les Papillons	M. MAHÉ Alain
Pasteur	M. MOREIRA Normando
Paul Valéry	Mme PEYROUSE Isabelle
Rouget de Lisle	Mme DIABY Djénéba

	Titulaires	Suppléants
Collège Honoré de Balzac	Mme JANDAR Naïma	M. BONNET-MAYER Jean-Claude
Collège Georges Braque	M. LEPONT Claude	M. SLIMANI Younès
Collège Albert Camus	Mme DIABY Djénéba	Mme AMOZIGH Joëlle
Lycée polyvalent Joseph Cugnot	M. SORONELLAS Yves	M. PILLON Jérôme

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne ses représentants aux :

Comité Technique	
Titulaires	Suppléants
M. BAKHTIARI Zartoshte	M. PILLON Jérôme
M. LEPONT Claude	M. ALTHEY José Marie Praxedé
M. SORONELLAS Yves	Mme LACROIX Chantal
M. CRESSIN David	Mme DIABY Djénéba
Mme MAZZUCCO Colette	M. SARTHOU Daniel

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail	
Titulaires	Suppléants
M. BAKHTIARI Zartoshte	Mme LACROIX Chantal
M. LEPONT Claude	Mme DIABY Djénéba
M. CRESSIN David	M. PILLON Jérôme
M. SORONELLAS Yves	M. ALTHEY José Marie Praxedé
Mme MAZZUCCO Colette	M. BENSALD Abderrazak

A l'unanimité, l'assemblée autorise des opérations foncières pour la **dénomination de la rue Renée Vivien** dans la ZAC de Maison-Blanche et le **classement dans le domaine public routier** de la parcelle AK601 correspondant à la voie qui dessert la déchetterie.

Les élus autorisent à l'unanimité la signature d'un protocole transactionnel voué à clore un litige lié au non-renouvellement d'un bail commercial.

L'assemblée autorise à l'unanimité le **recrutement par voie contractuelle** d'un chef de projet Système Informatique Ressources Humaines et la création de postes pour le recrutement de deux agents contractuels pour faire face à un **accroissement d'activités** dans le secteur enfance - petite enfance.

L'exemplaire du compte rendu du Conseil Municipal est affiché sur les panneaux administratifs de l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la ville. Les habitants qui le souhaitent, peuvent consulter en mairie le procès-verbal, ou en demander une copie ou un extrait, par courrier, à M. le Maire.

Signé :
Le Maire,
Zartoshte BAKHTIARI